

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondances gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Nous reproduisons ci-après le texte de la lettre adressée par le secrétaire, chef du cabinet de l'Empereur, au nom de Sa Majesté, aux quatre négociants de Liverpool qui avaient écrit à l'Empereur Napoléon pour savoir « quelles étaient ses intentions » à l'égard de l'Angleterre. »

La plupart des journaux anglais s'occupent de la prochaine réunion du congrès et ils apportent dans l'appréciation de ce grand fait politique leur esprit de parti et leurs rancunes ministérielles.

Le *Morning-Herald*, entre tous les organes de la presse britannique, se montre très-oppo- sé à la réunion de l'aréopage européen, dont il parle en termes très-amers, reprochant au ministère actuel « d'avoir acheté secours de la France en Chine » et les politesses douteuses de la presse française » au prix de l'indépendance de l'Angleterre. »

Le *Globe*, au contraire, se réjouit de la réunion du congrès, et il répond par anticipation aux lamentations du *Morning-Herald* :

« On a reçu à Londres, dit ce journal, de la part du gouvernement français, l'invitation d'assister à un congrès des puissances européennes. Le gouvernement anglais sera représenté au congrès.

Paris est la ville fixée pour la réunion. A plusieurs égards, ce choix est convenable. Si l'on croit que ce siège du congrès donne un trop grand avantage à l'influence d'une puissance, on ne saurait nier que l'Empereur Napoléon n'ait pris vigoureusement l'initiative dans la question italienne, et le lieu de la réunion convient parfaitement pour la plus directe, la plus prompte et la plus constante communication entre le gouvernement britannique et son représentant.

Le simple bruit relatif au congrès a causé un profond sentiment de satisfaction. Nous savons fort bien qu'il répugne à quelques personnes ici de voir l'Angleterre prendre aucune espèce de part au congrès, et que cette opinion repose sur divers motifs.

« Certains membres d'un parti naguère au pouvoir, qui a souscrit lui-même à la proposition du congrès,

puis s'est rétracté, peuvent assez naturellement voir avec un regret amer l'occasion favorable qui est maintenant donnée à une politique plus conséquente et plus générale. »

Le *Globe* termine son article en disant que l'Angleterre perdrait une notable partie de son influence si elle s'abstenait de l'exercer quand elle pourrait l'employer avec avantage, et ce journal déclare qu'en acceptant un siège au sein du conseil délibérant de l'Europe, l'Angleterre ne compromet en aucune façon l'indépendance de son jugement.

L'esprit belliqueux ne paraît s'être calmé en Angleterre parmi la portion barbare de la population que pour envahir la plus belle partie de la nation. Une dame écrit au *Morning-Post* que beaucoup de dames qui tirent de l'arc se sont demandé si elles ne devraient pas remplacer cette arme par une carabine. Elle rappelle que pendant l'insurrection de l'Inde les dames anglaises ont su se défendre à coups de carabine.

Nous regrettons que le journal anglais ne fasse pas connaître le non de cette nouvelle reine des Amazones.

Une lettre particulière reçue à Paris confirme nos premiers renseignements au sujet de l'affaire de Tétouan. Mohammed-ben-Katib, ministre des affaires étrangères de l'empereur du Maroc, en résidence à Tanger, a blâmé de la manière la plus complète le commandant des forts de la rivière de Tétouan, et donné les ordres les plus formels pour qu'une méprise semblable à celle qui a eu lieu à l'égard du *Saint-Louis* ne puisse plus se représenter.

Nous pensons qu'en l'état où les a mis notre artillerie, les forts de Tétouan ne seront plus à craindre de longtemps; constatons avec bonheur que tout le monde a hautement loué la conduite ferme et résolue de M. l'amiral Romain-Desfossés, qui, sans demander ou attendre aucune instruction et ne prenant conseil que de son honneur, s'est montré persuadé qu'il répondrait toujours au sentiment du gouvernement français en faisant respecter son pavillon.

M. le baron Ricasoli, dont nous avons annoncé le départ de Florence, est arrivé à Turin.

Une correspondance de cette dernière ville ne met pas en doute le prochain départ de M. Buoncompagni pour Florence. M. Buoncompagni prendrait décidément le titre de gouverneur général de l'Italie centrale. Les gouvernements des provinces de Modène, de Parme et des Romagnes, seraient supprimés à dater du 8 de ce mois. Elles seraient, s'il faut en croire une dépêche télégraphique, réunies sous un seul gouvernement siégeant à Modène.

On attend, s'il faut en croire les journaux italiens, la publication d'un décret de M. Farini, relatif à l'organisation du gouvernement transapennin, lequel sera composé des Romagnes, de Modène et de Parme. Le siège du gouvernement serait à Modène, celui du commandant militaire de la ligue à Bologne, où s'assemblerait en outre une commission de citoyens éminents de toutes les provinces; cette commission aurait pour mission de procéder à l'assimilation des lois.

Les mêmes journaux mettent en avant les noms suivants, qui seraient désignés déjà pour faire partie du nouveau ministère. Le comte Pepoli serait nommé aux finances; l'avocat Carlo Meiy, à l'intérieur; l'avocat Chiesi, au ministère de grâce et justice; le professeur Montanari à l'instruction publique.

M. le commandeur Fornetti, qui était allé à Modène pour s'entendre avec M. Buoncompagni sur la question de l'Italie centrale, est de retour à Turin.

Une correspondance, adressée de Florence au Nord, nous fournit des renseignements au sujet des motifs qui ont déterminé M. Ricasoli à s'opposer à la mission de M. Buoncompagni. En substance, le président du gouvernement provisoire de Toscane aurait exposé que si M. Buoncompagni était venu comme délégué du prince de Carignan, nommé régent par l'Italie centrale, on eût accepté sans opposition le représentant de Son Altesse Royale. Mais, ajouterait M. Ricasoli, il n'en est pas ainsi: M. Buoncompagni vient comme gouverneur général, et cette fonction ne saurait changer en rien la situation des provinces.

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

Trop habituée aux dangers de la mer pour trembler sur le sort de son mari, elle serait retournée elle-même, s'il ne s'était agi que d'un pilotage ordinaire par mauvais temps; mais d'une minute ou deux dépendait le salut ou la perte du trois-mâts.

Raisonnant par induction, elle se rendit exactement compte de la funeste erreur des gens du bord.

Ils devaient se supposer près des côtes d'Angleterre, et, en cherchant à s'élever au large, ils allaient se fracasser sur celles de Normandie.

Que le pilote touchât le navire, le péril serait immédiatement conjuré, mais le moindre des retards rendrait son secours inutile.

La femme du lamaneur attendit donc avec une anxiété générale, en priant pour les navigateurs égarés, ou, comme l'on dirait à terre, en croyant employer l'expression propre: désorientés.

Le terme désorientés remonte à l'époque antérieure à l'usage de la boussole. Son acception technique actuelle, qui découle de l'acception primitive tombée en désuétude,

implique, non point l'idée de route perdue, mais celle de désordre dans l'établissement de la voilure qu'on oriente selon le vent.

Les marins du bâtiment en perdition savaient très-bien où prendre leurs quatre points cardinaux, seulement, après huit jours de navigation sous un ciel brumeux et sans observation du soleil, leur estime insuffisante les plaçait à trente lieues environ du point où ils se trouvaient en réalité.

Les feux du trois-mâts qui, par moments, lançait des fusées, indiquaient qu'il était orienté au plus près, le cap sur les récifs.

Tout-à-coup la pluie et le brouillard les masquèrent entièrement. Aucune fusée ne sillonna plus le ciel noir.

Hauban était-il à bord? Le malheureux navire avait-il démâté, touché ou sombré?

A travers l'obscurité profonde, la vieille Ismérie n'entrevoit que les crêtes phosphorescentes des lames les moins éloignées.

— Rien! plus rien!... murmura-telle, et elle reprit lentement le chemin de la case.

A peine y fut-elle entrée qu'elle poussa un cri d'effroi: — Jeanne n'y était point.

Elle l'appela, elle la chercha, se mit à genoux, crut d'abord que la téméraire enfant s'était glissée dans la barque; mais doutant ensuite, elle craignit un plus grand malheur.

Au moment de la mise à flot de la *Roseville*, Jeanne aurait-elle été entraînée par accident, accrochée par une ferrure ou un cordage; blessée, broyée peut-être, ou saisie et roulée sur le galet par les lames de la mer montante!

Si elle ne gâtait pas sa fille, elle l'aimait autant que mère au monde aimait jamais la sienne. Elle ressortit désespérée, laissant la porte ouverte.

Elle courait sur le rivage en appelant sa fille Jeanne.

Affolée par ses terreurs, elle allait au hasard, criant, appelant toujours.

Trois fois elle fit le tour de la crique, puis, ne sachant plus où chercher, elle gravit la falaise jusqu'à temps qu'elle tombât épuisée au pied d'une croix de fer.

Ses mains crispées s'y accrochèrent :

— O mon Dieu!... mon Dieu!... Sauvez ma fille... et prenez moi! dit-elle.

Ensuite elle sanglota et pleura comme si sa chère petite Jeanne était perdue pour elle.

Mais, en se retournant, elle vit de la lumière dans sa maisonnette. L'espérance et l'effroi s'y portèrent à miracle. — Par quel chemin? — La mouette seule le connaît, mais l'amour maternel a des ailes aussi.

CHAPITRE VI. — LA PARQUAMORT.

Entre tous les gens de mer, les pilotes sont assurément ceux qui raisonnent le mieux des changements de brise

Si M. Ricasoli, ajoute le correspondant du journal belge, n'a pas saisi l'assemblée nationale de la question, c'est afin de ne pas compliquer les incidents, M. Ricasoli étant persuadé que l'assemblée aurait répondu par un vote négatif, d'accord en cela avec l'opinion du pays.

Le correspondant du Nord termine en disant qu'il ne croit pas à un facile dénouement de la difficulté, et il pense qu'on sera obligé de recourir à la convocation de l'assemblée.

Plusieurs journaux étrangers annoncent qu'il serait question d'un projet de mariage entre S. A. I. Ferdinand IV, grand-duc de Toscane, veuf, le 10 février 1859, de la princesse Anne-Marie, fille du dernier roi de Saxe, et la fille aînée de la grande-duchesse de Russie Marie de Leuchtenberg.

On nous écrit de Francfort que les conférences de Würzburg se sont terminées à la satisfaction de toutes les parties intéressées; on soumettra respectueusement à la Diète les propositions adoptées par les membres de cette assemblée.

Une lettre de Copenhague, du 30 novembre, nous annonce que M. Rottwitt n'avait pu composer un ministère et qu'il avait rendu au roi le mandat que Sa Majesté lui avait remis. Les chambres doivent se réunir le 3 décembre.

Nous avons annoncé que le général de Bonin, ministre de la guerre de Prusse, avait donné sa démission, une lettre de Berlin attribue la retraite du général à des dissidences survenues dans le cabinet à propos de la réorganisation de l'armée prussienne.

Nous avons signalé la lettre adressée par une dame anglaise au *Morning-Post*, lettre dans laquelle l'honorable mistress émettait l'idée que les dames qui se livrent au noble exercice de l'arc pourraient remplacer cette arme antique par un rifle, afin de concourir, en cas de besoin, à la défense du sol britannique.

Cet appel a été entendu: le *Morning-Advertiser* nous apprend aujourd'hui que lady Mary Thompson, demeurant à Sheriff à Hulton Park, a été envoyée en nom comme membre honoraire du 1^{er} corps des carabiniers volontaires de West-York.

Il y a eu vendredi soir, à Turin, un conseil des ministres auquel assistaient MM. Buoncompagni, Ricasoli, Minghetti et Audinot; la dépêche qui nous annonce ce fait, ajoute que l'affaire relative à la délégation de M. Buoncompagni serait en voie d'arrangement.

Le *Moniteur toscan* consacre un article aux difficultés soulevées par la nomination du commandeur Buoncompagni; après avoir rendu compte de ce qui s'est passé relativement à la régence du prince de Carignan. Le *Moniteur toscan* dit que les trois envoyés qui s'étaient rendus à Modène ont conféré avec le dictateur des provinces transalpines et avec le commandeur Buoncompagni. Les envoyés toscans, ajoute ce journal, ont rapporté à Florence un projet d'arrangement sous la réserve solennelle que le gouvernement de la Toscane serait parfaitement libre de l'accueillir, de le modifier ou de le rejeter.

Le journal officiel ne dit pas en quoi consiste ce projet, mais il déclare que le gouvernement ne s'é-

cartera pas de son programme; qu'il ne séparera pas le sort de la Toscane de celui des provinces sœurs. Le gouvernement toscan, dit en terminant le *Moniteur toscan*, veut l'union italienne, et il s'oppose à toute réunion partielle, qui sous les apparences unitaires, aboutissent en réalité à des séparations.

Une correspondance de Turin annonce comme prochaine la nomination d'un certain nombre de sénateurs. On cite comme devant faire partie de cette promotion, M. le commandeur Michel-Angelo Castelli, directeur général des archives du royaume et député au Parlement; M. le chevalier Carlini, de l'observatoire astronomique royal de Brera à Milan; M. le comte de San-Severino, marquis d'Adda, et M. Alexandre Manzoni. On parle aussi de changements dans le personnel diplomatique: M. le chevalier Jocteau, chargé d'affaires près la confédération suisse, actuellement en congé à Turin, paraît devoir obtenir une autre destination à l'expiration de celle-ci.

La *Gazette de Vienne* publie un certain nombre de promotions dans les hauts commandements de l'armée, parmi lesquelles on remarque celle du général comte Haller aux fonctions d'*ad latus* du gouverneur général de la Hongrie, et, du prince Schwarzenberg au commandement du 2^e corps d'armée et de la capitale.

Une lettre de Rome annonce que les ratifications du concordat qui règle définitivement la question du désamortissement avec l'Espagne ont été échangées à Rome le 25 novembre.

La crise ministérielle du Danemarck est terminée: le *Dagbladet* annonce la formation du nouveau cabinet: le président du conseil, M. Rothwitt, prendrait par intérim le portefeuille de la justice; le ministère du Holstein et de Lauenbourg est donné à M. le baron Blixen; le ministre des affaires extérieures aurait par intérim le ministère du Schleswig; le général-major Thestrup préside au département de la guerre et à celui de la marine; le conseiller d'Etat Westenholz est nommé ministre des finances et le chambellan Jessee, ministre de l'intérieur. M. Berger, aux cultes. — Charles Bousquet. (*Le Pays*).

Une dépêche de Liverpool a apporté dimanche à Paris la lettre suivante, écrite à des négociants de cette ville par M. Mocquard, chef du cabinet de l'Empereur, qui emprunte une grande importance au nom de son auteur et aux circonstances actuelles:

Palais des Taileries, 30 novembre 1859.

A Messieurs Schow, Melloc, Irving et Blakwell, négociants à Liverpool.

Messieurs,

Vous vous êtes adressés directement à l'Empereur « pour savoir quelles étaient ses intentions à l'égard de l'Angleterre. » Une grande crainte et une grande confiance peuvent seules expliquer cette démarche. D'un côté, vous êtes atteints du mal imaginaire qui a semblé gagner votre pays avec la rapidité d'une épidémie; de l'autre, vous comptez sur la loyauté de celui dont vous désirez une réponse. Il était cependant facile de vous la faire vous-mêmes, si vous aviez froidement examiné la vérité-

ble cause de vos appréhensions. Cette cause, vous ne l'auriez trouvée que dans le bruit excité au milieu de vos compatriotes par la propagation opiniâtre de la plus chimérique des alarmes: car jusqu'ici, en quelque circonstance que ce soit, pas une parole de l'Empereur, pas un acte, qui aient permis de douter de ses sentiments, et, par conséquent, de ses intentions envers votre patrie.

Sa conduite, invariablement la même, n'a pas cessé un moment de montrer en lui un allié fidèle et irréprochable. Ce qu'il a été, il veut, je vous le déclare de sa part, continuer à l'être: témoin, aujourd'hui encore, cette prochaine communauté de périls lointains entre vos soldats et les nôtres. Ainsi, pleinement rassurés désormais, combattez une erreur trop répandue. Les grands peuples sont faits pour s'apprécier et non pour se craindre.

Agrez, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet.
Signé: MOCQUARD.

FAITS DIVERS.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, ainsi que le Prince Impérial, sont arrivés à Paris, de retour du palais de Compiègne.

— On lit dans le *Moniteur*:

M. Carteron est, comme l'on sait, l'auteur d'une invention qui a pour objet de rendre ininflammables les tissus et les bois préparés selon une certaine méthode. Le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur, considérant qu'il est urgent d'écartier, par tous les moyens possibles, les chances d'incendie que présentent les matières employées à la confection des costumes et des décors destinés à l'usage de la scène du théâtre impérial de l'Opéra, vient de prendre un arrêté ordonnant qu'à l'avenir ces costumes et ces décors devront être confectionnés avec les étoffes, toiles et bois préparés selon le système de M. Carteron. Quant aux décors anciens et aux costumes déposés dans les magasins de l'Opéra, et dont l'usage est journalier, ils seront soumis aux mêmes préparations préservatrices au fur et à mesure des possibilités du service.

— Le *Moniteur de la Flotte* publie, d'après une correspondance de Toulon du 1^{er} décembre, les nouvelles suivantes:

Le temps qui était très-mauvais pendant ces derniers jours et qui avait même rendu assez difficile l'embarquement des troupes et très-pénibles pour elles les premiers moments de leur séjour à bord, s'est enfin amélioré, le vent qui a tourné au nord fait présager le départ prochain des bâtiments qui font partie de l'expédition de Chine.

Le général de Montauban a assisté lui-même à l'embarquement, après avoir visité dans leurs casernes les troupes du corps expéditionnaire, qui ont la plus belle apparence. Vous savez que les effectifs de ces régiments étaient loin d'être complets, et qu'on en a rempli les vides avec des volontaires choisis dans les régiments de l'arme, parmi les mieux constitués physiquement, de ceux qui se présentaient, qui étaient en très-grand nombre.

C'est qu'on ne peut se dissimuler, en effet, que la campagne sera dure, à cause du climat particulièrement

et des variations du temps. Aussi est-ce un grand sujet d'entretien, comme on a déjà pu s'en apercevoir.

Pierre Hauban, dès que le vent du sud-ouest avait pris le dessus, conclut de l'aspect du ciel et des mouvements des vagues, que la tempête s'était déclarée, depuis dix jours au moins, à plusieurs centaines de lieues dans l'Atlantique. Pierre Hauban ne se trompait pas.

Pour être vraiment habiles, pour mériter le nom de *pratiques* qu'on leur donne souvent, les pilotes-côtiers sont forcés d'étudier avec un soin continuels les rivages, les fonds, les courants, les marées et les effets divers du calme ou des brises des différents points de l'horizon sur les eaux de leurs parages. Ils sont nécessairement conduits à examiner le ciel. Ils l'interrogent, ils le consultent, ils lui demandent le secret de ses présages. Aucun signe extérieur ne leur paraît indifférent.

Avec une bonne foi naïve et patiente, ils font des rapprochements qui finissent par être des règles à leurs yeux. L'expérience leur révèle ainsi tel mystère de la nature dont le simple énoncé attirera le sourire sur les lèvres des savants théoriciens. Aux remarques locales, — toujours vraies, — s'ajoutent des remarques générales qui dégénèrent parfois en vaines croyances ou même en superstitions.

L'humble pratique peut s'égarer, mais s'égaré-t-elle aussi souvent que la superbe théorie?

Les explications des pilotes ne valent guère mieux, la

plupart du temps, que celles des faiseurs de systèmes; mais combien de fois la science sérieuse n'a-t-elle point fini par se rendre aux opinions de ces modestes ignorants dont la vie s'écoule à chercher, à examiner et à recueillir des faits qui constituent, à la longue, la météorologie du littoral.

Le vol des oiseaux de mer, la nage des poissons, la tenue des coquillages, certaines émanations des plantes marines, les exhalaisons des terres, l'abondance ou la rareté des rosées; la température, le mode accidentel de la formation des brouillards, la transparence plus ou moins grande de l'air, la phosphorescence plus ou moins grande des eaux, les phénomènes lumineux tels que mirages, arcs-en-ciel, halos solaires ou lunaires, aurores boréales, reflets et réfractions, sont autant d'indices pour les pilotes.

Infatigables chercheurs, ils emploieront en méditations souvent fructueuses leurs longues heures d'attente.

Sur le rivage comme en mer, soit que, sortant du port, ils longent le littoral, soit qu'ils aillent en aventure au large à la rencontre des navires, souvent la sonde en main, toujours l'œil et l'oreille au guet, ils multiplient leurs observations, ils augmentent incessamment la somme de leurs connaissances. Puis à terre, entre eux, ils se font part de leurs suppositions, les discutent et n'adoptent guère sans d'excellents ou au moins de nombreux motifs les résultats de l'expérience commune.

Ainsi que le sauvage dans ses forêts, le *locman* (homme du lieu) fait attention aux moindres incidents ou accidents; tout est pour lui l'objet d'une remarque. Un banc de sable ne se déplacera pas sans qu'un remous ou un tourbillon ne le lui fasse deviner; il jettera aussitôt le plomb sondeur, et, hydrographe improvisé, déterminera pour son usage les nouveaux contours du haut fond. Un chenal s'encombre ou se creuse, un rocher s'écroule, un contre-courant prend une direction inusitée, un amer naguère utile fait défaut, le lamaneur s'en aperçoit au premier coup-d'œil. D'ordinaire il en pénètre le motif. Une sécheresse ou une inondation dans le haut pays, un tempête du large ou un phénomène sous-marin, lui expliquent les changements qu'il remarque. Il pilotera en conséquence.

Le bonhomme Pierre Hauban possédait au suprême degré le don des observations judicieuses. Vieux navigateur, il ajoutait à son savoir spécial les notions qu'on doit aux grands voyages de long cours. Or, si sa femme se rendit un compte exact de l'erreur des gens du trois-mâts, à plus forte raison en saisit-il jusqu'aux moindres causes.

Le navire, d'après lui, venait évidemment, non de l'ouest et encore moins de l'est ou du nord, mais du côté des Açores ou du camp Finistère en Galice.

Assailli vers ces parages par un coup de vent brumeux, il avait d'abord fui devant le temps, durant plusieurs

rement; cependant on a eu l'attention de prémunir les hommes avec le plus grand soin contre les circonstances atmosphériques auxquelles ils seront nécessairement exposés: ils seront pourvus d'un système de couchage simple et commode, de vêtements de flanelle, de coiffes en toiles analogues à celles que les Anglais portent dans l'Inde, nos soldats en Afrique, et qui s'adaptent facilement sur képi.

Le commandement du général en chef s'étendra sur les forces de terre et de mer; ses pouvoirs, qui sont aussi larges que possible, vont jusqu'au droit de nommer à tous les grades, jusqu'à celui de colonel inclusivement; mais pour ce dernier grade, comme pour celui de lieutenant-colonel et de sous-lieutenant, qui donne entrée dans le corps d'officiers, la ratification de l'Empereur sera indispensable.

On comprend qu'à une distance aussi grande que celle à laquelle s'accompliront les événements de la campagne, il y ait grand avantage à ajouter autant que possible au commandement; je dirai plus, dans cette circonstance, c'est une mesure nécessaire, car il serait du plus mauvais effet de voir, ce qui pourrait parfaitement arriver, un officier nommé à un grade supérieur, tandis qu'un autre officier, qui en aurait rempli les fonctions depuis plusieurs mois peut-être, ne serait pas confirmé, et serait obligé de se remettre sous les ordres de celui auquel il aurait commandé.

On n'attend plus maintenant que les troupes d'administration, qui doivent partir sur les bâtiments-transport chargés du matériel. Chacun de ces bâtiments doit prendre une centaine de passagers environ.

CHRONIQUE LOCALE.

La distribution des récompenses aux exposants de Bordeaux a eu lieu récemment. Parmi les lauréats, nous en trouvons plusieurs de notre arrondissement.

M. Chevreau Lorrain, une médaille de bronze pour une mécanique spéciale.

M. Combiar-Destre et M. Angelo Bolognesi, pour liqueurs.

M. Bouleau, notre compatriote, vient également d'avoir un nouveau succès à Bordeaux, il a obtenu le premier prix (prix unique) au concours de composition musicale, ouvert cette année par la Société de Sainte-Cécile. Nous serons agréables à nos lecteurs, si nous leur disons aussi que le comité, en rendant justice au très-remarquable mérite de l'œuvre de M. Bouleau, — ces expressions ne sont pas de nous, elles viennent de plus haut et d'une autorité bien plus compétente, — l'a invité à se rendre à Bordeaux, pour que la Société pût lui décerner à lui-même le prix si bien dû à son *Stabat*, à son éminente partition.

Pour ce qui nous concerne, nous croyons être l'organe de notre ville en exprimant toute la joie que nous éprouvons de voir notre ami M. Bouleau joindre à la couronne qu'il a obtenue l'année dernière une couronne nouvelle et plus belle encore, et nous nous flattons que ce sentiment sur lequel il peut compter ne fera que resserrer le lien qui l'attache à Saumur.

M. le Maire de la commune de Montsoreau vient de verser, au nom des habitants de cette commune, une somme de quarante francs, provenant d'une

souscription en faveur des blessés et des familles des militaires et marins tués ou blessés à l'armée d'Italie.

Beaucoup de personnes ignorent, dit le *Journal de Rouen*, qu'il est interdit d'expédier aucune espèce de missive autrement que par la poste ou par le télégraphe électrique, et qu'une lettre, voire même la plus simple note, renfermée dans un paquet, met l'expéditeur dans le cas d'enourir des poursuites. L'administration des postes a le droit de pratiquer les recherches nécessaires pour constater les contraventions, s'il y a lieu. Depuis quelque temps, ayant sujet de présumer qu'il en était commis d'assez nombreuses par la voie du chemin de fer, elle a fait ouvrir une certaine quantité de colis à la gare de la rue Verte.

Ces recherches ont amené la saisie de plusieurs lettres ou billets accompagnant divers envois. Des procès-verbaux ont été dressés, et les personnes qui avaient contrevenu à la loi, la plupart sans doute à leur insu, ont eu ou auront à payer une amende. Quant aux paquets, ils sont, en pareil cas, remis à leur destination avec une note imprimée indiquant qu'ils ont été ouverts par mesure administrative.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

Classe de 1859.

Le Maire de la ville de Saumur prévient les jeunes gens de cette ville, et ceux qui y ont leur domicile (il s'entend du domicile de leurs père, mère ou tuteur), nés depuis le 1^{er} janvier 1839 jusques et y compris le 31 décembre de la même année, quelles que soient leur taille, leur constitution physique et même leurs infirmités, qu'ils doivent se présenter de suite à la Mairie, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi (dimanches et fêtes exceptés), pour y déclarer leurs prénoms, noms, professions et domicile de leurs père, mère ou tuteur. En cas d'absence ou de maladies, leurs père, mère, tuteur ou proches parents devront, pour eux, satisfaire aux dispositions ci-dessus.

Le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 28 de la loi du 24 mars 1832, toutes fraudes ou manœuvres par suite desquelles un jeune homme aurait été omis sur les tableaux de recensement seraient déferées aux tribunaux, qui pourraient punir les auteurs d'un mois à un an d'emprisonnement, et que si l'individu venait à être condamné comme auteur ou complice desdites fraudes, il serait ensuite inscrit de droit en tête de la liste du tirage.

A l'Hôtel de la Mairie, le 25 novembre 1859.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Des TRAVAUX de SCULPTURE à exécuter à l'Hôtel-de-Ville.

Le jeudi 22 décembre 1859, en l'Hôtel de la Mairie de Saumur, il sera procédé, à une heure précise de l'après-midi, à l'adjudication, sur soumis-

sions cachetées et au rabais, des travaux de sculpture à exécuter à l'Hôtel-de-Ville.

Ces travaux seront adjugés en bloc et à forfait, sur la mise à prix de 10,500 francs.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication desdits ouvrages qu'après avoir justifié qu'il a les qualités requises pour les entreprendre et en garantir l'exécution; en conséquence, chaque concurrent devra joindre à sa soumission deux certificats, sur papier timbré, délivrés spécialement pour les travaux mis en adjudication et signés par deux architectes.

Le cahier des charges et conditions régissant cette adjudication est déposé au Secrétariat de la Mairie de Saumur, où il pourra être consulté, tous les jours non fériés, de midi à quatre heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 novembre 1859.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je, soussigné (nom, prénoms, profession, domicile), m'engage à exécuter les travaux de sculpture de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, moyennant un rabais de... pour cent, sur la mise à prix de 10,500 francs, indiquée aux affiches et au cahier des charges;

Je déclare avoir pris connaissance des diverses conditions de cette adjudication et m'engage à m'y conformer.

(Signature.)

Saumur, le

18

(539)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Il est désormais certain que le congrès se réunira à Paris.

L'époque fixée, jusqu'à présent, pour cette réunion est le 5 janvier 1860.

Nous apprenons que le gouvernement anglais a accepté l'invitation qui lui a été adressée de prendre part au congrès.

Lord Cowley, représentant la Grande-Bretagne, a qualité de premier plénipotentiaire.

Le deuxième plénipotentiaire anglais n'est pas encore désigné. (Le Pays.)

On s'est un peu hâté d'annoncer l'arrangement complet des difficultés pendantes entre le Piémont et la Toscane au sujet de la mission de M. Buoncompagni.

Il est probable que ces difficultés seront aplanies, mais nous croyons qu'aucune solution définitive n'est encore intervenue.

Une dépêche de Florence, du 4, nous annonce que l'assemblée toscane va être convoquée à bref délai. (Idem.)

La librairie administrative de Paul Dupont, 45, rue Grenelle-Saint-Honoré, annonce une édition des *Codes de la Législation française* annotés par M. N. Bacqua, rédacteur en chef du *Bulletin annoté des lois*. Les principaux organes de presse politique et les recueils spéciaux les mieux accredités ont parlé avec éloges de cet ouvrage. Nous reviendrons prochainement sur l'œuvre de M. N. Bacqua, avec tous les développements que comporte l'appréciation de cet important travail.

Marché de Saumur du 3 Décembre.

Froment (hec. de 77 k.)	17 42	Graine de colza.	20 30
2 ^e qualité, de 74 k.	16 43	— de lin	22 —
Seigle	10 —	Amandes en coques	— —
Orge	11 40	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	9 —	— cassées (30 k.)	— —
Fèves	11 60	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs	32 —	compris le fût,	— —
— rouges	26 —	1 ^{er} choix 1859.	— —
Cire jaune (50 kil.)	250 —	2 ^e —	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e (a)	100 —
— de chenevis	43 —	— de Chinon	140 —
— de lin	48 —	— de Bourgueil	140 —
Paille hors barrière.	26 71	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin	53 33	1 ^{er} qualité 1859	— —
Luzerne (droits com)	54 60	2 ^e (a)	110 —
Graine de trèfle	50 —	3 ^e —	70 —
— de luzerne	32 —	— ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 71 00.

4 1/2 p. 0/0 hausse 23 cent. — Fermé à 96 25.

BOURSE DU 5 DÉCEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 53 cent. — Fermé à 71 55.

4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 96 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

jours sans éclaircies, et s'était trouvé dans la Manche sans avoir eu connaissance d'aucune terre.

» S'il avait continué à faire vent arrière, il eût atterri dans les environs de Portland, au sud du comté de Dorset, et s'y serait incontestablement perdu.

» L'erreur du capitaine, forcé par les brouillards de s'en tenir à l'estime, était d'environ trente lieues en latitude et de cinquante en longitude. Il devait se croire un peu à l'ouest de la pointe Start, dans le sud de Plymouth et courant sur l'île d'Aurigny, qu'il comptait reconnaître au point du jour avant de laisser arriver.

» Selon toute apparence, eu égard à cette route, à l'absence de canons puisqu'il n'avait tiré que des fusées, et à la hauteur de sa mâture dont on jugeait par ses feux de position, le navire était un havrais, fin voilier, ardent et gouvernant bien.

» Le capitaine, un bon marin qui compte avec la dérive, avait mis plus d'un quart de brise dans la toile pour gagner de la vitesse; mais, convaincu qu'il était sur la côte d'Angleterre, il se trompait sur les effets de la marée; il croyait d'ailleurs les dangers sous le vent quand c'était le vent qui le menaçait.

» Ce capitaine enfin devait être ou jeune et téméraire, ou faible, très-pressé par les instructions de ses armateurs, ou influencé par des passagers imprudents, car,

incertain du point, il aurait dû tenir la cape ou prendre la bordée du large une fois qu'il s'était cru à la hauteur de Brest, quitte à relâcher en Irlande, s'il manquait de vivres.

Toutes ces hypothèses étaient des faits exacts et valent une relation du voyage de la *Mésange* depuis l'instant funeste où Maurice Grandfort en prit le commandement.

Après s'être comporté en manœuvrier habile, le jeune marin pécha en effet tout à la fois par faiblesse et par témérité.

Brassinot, jaloux de son autorité nouvelle, l'influait méchamment.

La famille de Roseville et les passagers le suppliaient de ne pas prolonger leurs souffrances.

Et maître Madurec, quelle que fût son opinion, ne dit rien. Soit par subordination, soit par insouciance, il continua de fumer sa pipe avec sa sérénité ordinaire.

Encore que bien pénétré de la sentence: « Aide-toi, le Ciel t'aidera », le digne homme, à force de croire à la Providence, devenait fataliste ou optimiste à faire peur.

Les matelots, Galhauban tout le premier, le voyant si parfaitement calme, en concluait que le trois-mâts naviguait le mieux possible.

(La suite au prochain numéro.)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean-Baptiste 1860,

Une jolie MAISON avec jardin, écurie et remise, située à Saumur, rue du Mail et faisant l'angle de la rue des Basses-Perrières. Cette maison est présentement occupée par M^{me} veuve Larivière.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. DABLANCOURT, pharmacien à Saumur, place Saint-Pierre. (546)

M. HERVÉ, notaire à Bourgneil, demande un CLERC. (547)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 8

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux arcs vingt centiares, derrière la maison; serre-bois et grenier au-dessus, lieux d'aisances.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (524)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^o LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A CÉDER

Pour la Toussaint 1860,

L'AUBERGE DE LA BELLE ÉTOILE

Située sur la Levée-Neuve, à Saumur.

S'adresser à GUYOMARD, qui l'exploite. (523)

A LOUER

Pour la Toussaint 1860,

UN JARDIN, Situé près le Chapeau.

S'adresser à M^{me} veuve MALVERT, près le Chapeau. (481)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE, écurie, grenier, cour, angars et place à fumier, à Saumur, rue du Temple, 29.

S'adresser à M^{me} DE MONTLAUR ou à M^o DUTERME, notaire à Saumur. (491)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, très-propre au commerce, située rue d'Orléans.

S'adresser au bureau du journal.

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

M. COURTOIS-JAGOT,

Rue d'Orléans, 31,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, loin de quitter les affaires, ainsi qu'on en a répandu le bruit, il vient de renouveler une partie de ses marchandises et qu'il vendra ses papiers au plus juste prix. (541)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^o à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MENTÈRE. (54)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT : 3 FR. (8)

EN VENTE à l'Imprimerie Postale E. MARY-DUPUIS et C^o, à Noyon (Oise),

SEULS ÉDITEURS DE L'ALMANACH DES POSTES DE L'EMPIRE,

Et chez MM. ALBESSARD et BERARD, Libraires,

A Paris, 8, rue Guénégaud; à Marseille, 25, rue des Pavillons,

DICTIONNAIRE DES POSTES

NOMENCLATURE COMPLÈTE DE TOUTES

LES COMMUNES DE FRANCE.

L'Administration des Postes de l'Empire français vient de donner une nouvelle édition de son *Dictionnaire des Postes*.

Ce livre, qui est en même temps le Dictionnaire géographique de la France le plus complet, renferme :

- 1^o Le nom de toutes les localités qui existent en France: *Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, principaux écarts, Usines, Châteaux*, etc., de l'Empire;
- 2^o Leurs Département, Arrondissement, Canton, Population et autres Renseignements administratifs;
- 3^o Renseignements industriels et commerciaux;
- 4^o Nom du Bureau de poste qui dessert la localité;
- 5^o Indication de l'existence du Bureau de poste;
- 6^o Indication par un signe de l'existence d'un Relais de poste aux chevaux;
- 7^o Et indication des Stations de Chemin de fer.

Par cette nomenclature, il est facile de voir que ce Dictionnaire est le seul qui réponde d'une manière certaine et complète, puisqu'il est officiel, au besoin de tout le monde.

Mais s'il convient à tous ceux qui écrivent des lettres, il est indispensable aux banquiers, négociants, industriels, notaires, avoués, etc., et à tout homme d'affaires qui, par la nature de ses relations, doit tenir à la suscription la plus exacte de ses missives.

Considéré comme Dictionnaire géographique, nul ne peut être plus complet et plus correct que lui, puisqu'il est l'œuvre d'une Administration dont les agents visitent la plus humble chaumière; sa place est donc marquée dans la bibliothèque de l'historien, du professeur et de l'amateur, comme dans celle de l'industriel.

Un supplément, contenant un Bulletin commercial, renferme des renseignements d'une grande utilité sur le Service des postes, les Tarifs de dépêches télégraphiques, Douanes, et indication des principales Maisons de Commerce, Etablissements industriels, Compagnies d'assurances, etc., de France.

UN TRÈS-FORT VOLUME DE PLUS DE 2,000 PAGES.

Prix : Broché, 15 fr.; Relié, 18 fr.

JOURNAL ILLUSTRÉ

DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX:

Rue St Louis, 46, au
Mars, P. 185.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

ABONNEMENT D'UN AN:

PARIS, 6f.

DÉPARTEMENTS, 8

A partir du 1^{er} octobre, le *Journal Illustré des Voyages et des Voyageurs*, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un *magnifique costume coloré à la main*, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des *Brigands des Prairies (Far-West)*, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoui, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 80,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME :

Paris 3 fr.

PRIX DU VOLUME :

Departements. . . 4 fr.

Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS et LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

A CÉDER DE SUITE JOURNAL POLITIQUE

avec Annonces Judiciaires, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE, pourvus d'une bonne clientèle et situés dans un chef-lieu de département.

PRIX : 22,000 FR.

Si l'acquéreur le désire, ou lui céderait le journal seul. — PRIX : 6,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris, à MM. LAFFITE-BULLIER, rue de la Banque, 20, ou à M. HAVAS, rue J.-J.-Rousseau, 3.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS,

Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

PREMIÈRE PARTIE,

A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Écoles de droit,

Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

DEUXIÈME PARTIE,

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui doit tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.